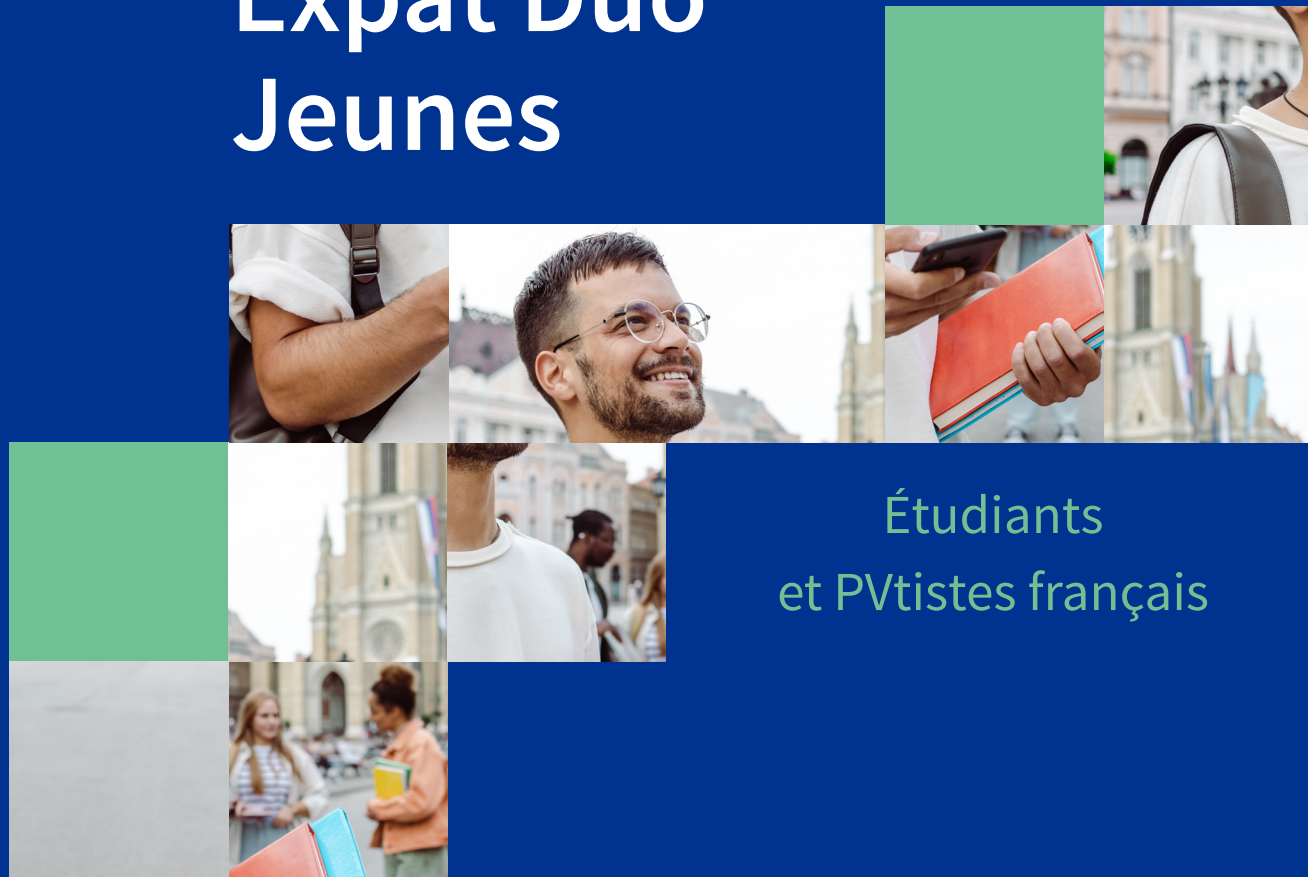




Expatriés Jeunes



Étudiants
et PVTistes français

HENNER EN QUELQUES MOTS

NOTRE HISTOIRE, NOTRE MISSION

Henner est un groupe international et indépendant créé en 1947.

Il développe et opère des solutions innovantes en assurances de personnes pour les particuliers, les entreprises et les professionnels en situation de mobilité : expatriés salariés ou indépendants, jeunes actifs, seniors.

Le Groupe et ses 1 650 collaborateurs ont pour mission d'accompagner au quotidien leurs assurés en France et dans le monde entier : assurance santé, couverture prévoyance, assistance médicale/rapatriement, responsabilité civile et retraite.

Nos 6 pôles d'expertise



Santé



Prévoyance



Garantie
Obsèques



Épargne salariale
et retraite



Actionnariat
salarié



Expertise médicale
et réseau de soins

Courtier leader

de l'assurance santé collective en France



Si Henner était une personne, je dirais que c'est une personne sérieuse, efficace. Quelqu'un de disponible à qui on peut faire confiance. Pour moi, ce serait une femme compétente, à l'écoute et qui maîtrise les situations, aussi bien les moments heureux comme compliqués, de stress et d'intenses émotions. ”

Paul, 39 ans, expatrié français, Berlin

2,1 M
Bénéficiaires

21
Présences
dans le monde

800
gestionnaires
à votre service

1,8 M
professionnels
de santé dans
185 pays

91 %
Satisfaction
clients*

* Enquête annuelle réalisée sur le périmètre Santé France par la société Moai en 2021, sur un échantillonnage de 10 000 répondants (affiliés contrats collectifs et individuels).

L'OFFRE EXPAT DUO JEUNES

Qui peut adhérer ?

- Expatriés de nationalité française
- Étudiant ou PVTiste (Programmes Vacances Travail)
- Affilié à la CFE
- Âgé de moins de 31 ans à l'adhésion (exception pour la destination Canada : souscription possible jusqu'à 36 ans)
- Satisfaisant à la sélection médicale

Que contient le contrat ?

Pas d'option, toutes les garanties disponibles sont incluses dans le contrat !

- Assurance santé
- Assistance rapatriement
- Responsabilité civile vie privée
- Garantie prévoyance
- 1 seul bulletin pour l'adhésion à la CFE et à Henner



Un mot pour qualifier Henner ?

Sérieux, professionnel. Mutuelle sérieuse et efficace. ”

Thibault., 26 ans, expatrié français, Brésil

À partir de quand ?

Votre adhésion prend effet, au plus tôt, le jour suivant la date de réception de votre dossier d'adhésion étudiant ou au lendemain de la réception de votre dossier d'adhésion PVT, sous réserve de l'avis favorable du médecin conseil et de l'ouverture effective des droits à la CFE.

Jusqu'à quand ?

L'adhésion est souscrite :

- **Une durée de 3 mois minimum et 12 mois maximum** pour les étudiants
- **Une durée de 6 mois minimum et 12 mois maximum** pour les PVTistes (24 mois maximum pour les destinations Australie et Canada)

Henner, votre unique interlocuteur

Avec Expat DUO Jeunes, vous êtes affilié à deux organismes. Henner se charge de simplifier vos démarches grâce à son partenariat avec la CFE :

- **Une adhésion simplifiée** : Un seul bulletin d'adhésion pour souscrire auprès de la CFE et d'Henner
- **Une gestion centralisée de vos remboursements** : un seul remboursement versé sur le compte de votre choix

PROFITEZ D'UN PRISE EN CHARGE COMPLÈTE, QUELQUES EXEMPLES



Hospitalisation
prise en charge jusqu'à 100%
et jusqu'à **150 000 €/an**



Consultations spécialistes
jusqu'à **90 €/chacune**



Pharmacie
jusqu'à **200 €**



Labo et radio
pris en charge **intégralement**



Dépenses dentaires
jusqu'à **300 €**

Pour en savoir plus, référez-vous au tableau des garanties.



Zone de couverture

Expat Duo Jeunes vous couvre :

- **Dans la zone de couverture** qui correspond à votre pays d'expatriation
- **En dehors de la zone de couverture** en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours

Vous n'êtes pas couvert en France, en Suisse et aux États-Unis



Profitez des garanties sans frais supplémentaires

Assistance rapatriement

Pour agir vite et efficacement, cette assistance vous accompagne dans l'organisation des démarches souvent lourdes d'un rapatriement ou d'un transport d'urgence si vous ne pouvez pas être soigné sur place.

Responsabilité civile privée

Cette garantie vous protège des dommages corporels, matériels, immatériels causés à autrui.

Prévoyance : invalidité et décès accidentel

Parce qu'il est important de vous prémunir contre les aléas de la vie, les garanties prévoyance ont été pensées pour maintenir et protéger votre niveau de vie et de celui de vos proches.

Votre situation change ?

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner !

POUR LES ÉTUDIANTS

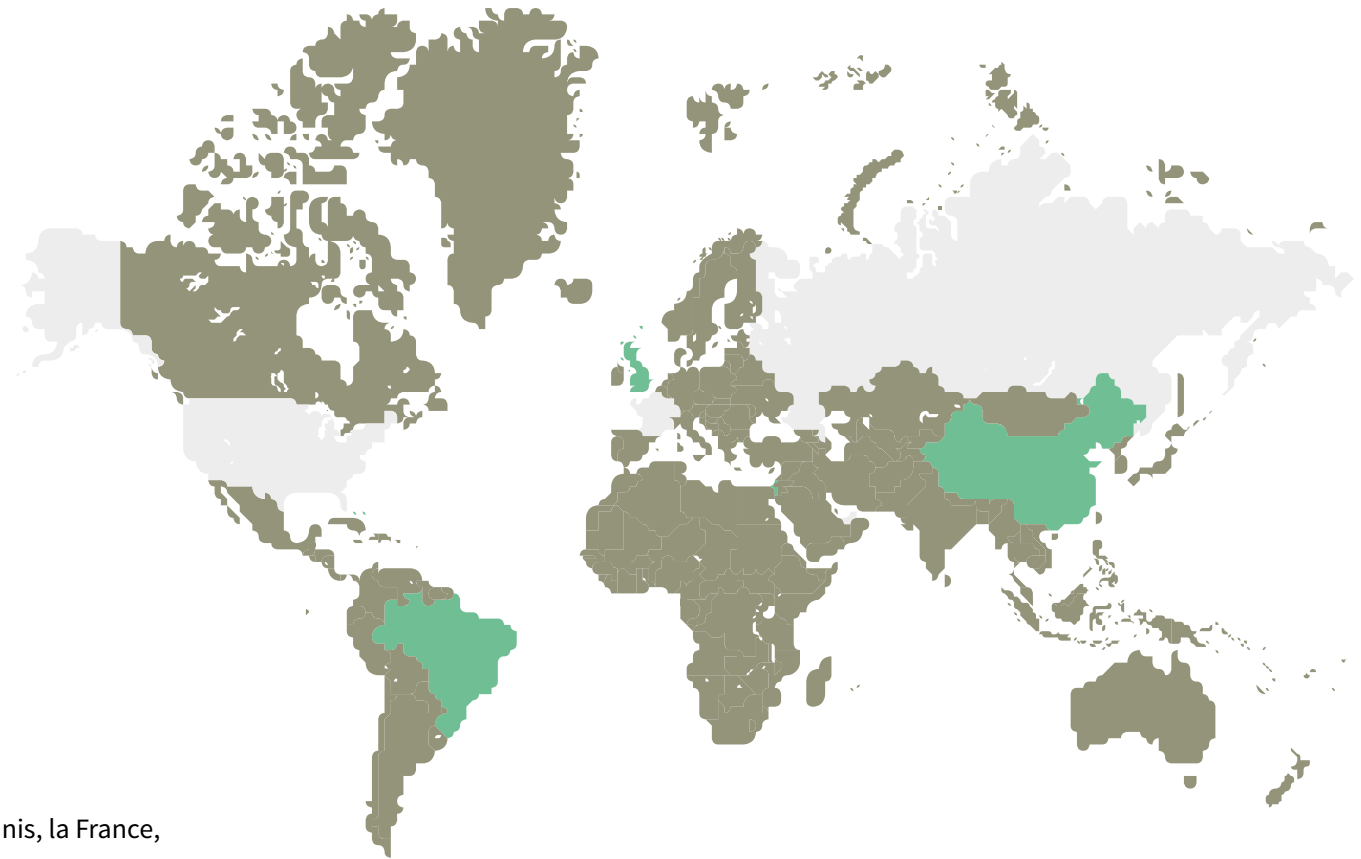
Les pays du monde sont répartis dans 2 zones selon le niveau des coûts de santé :

Zone B

Pays dont les coûts de santé sont élevés : Bahamas, Brésil, Chine, Hong-Kong, Israël, et Royaume-Uni. Le choix de cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A.

Zone A

Pays dont les coûts de santé sont raisonnables : tous les pays à l'exclusion des pays relevant de la zone B.

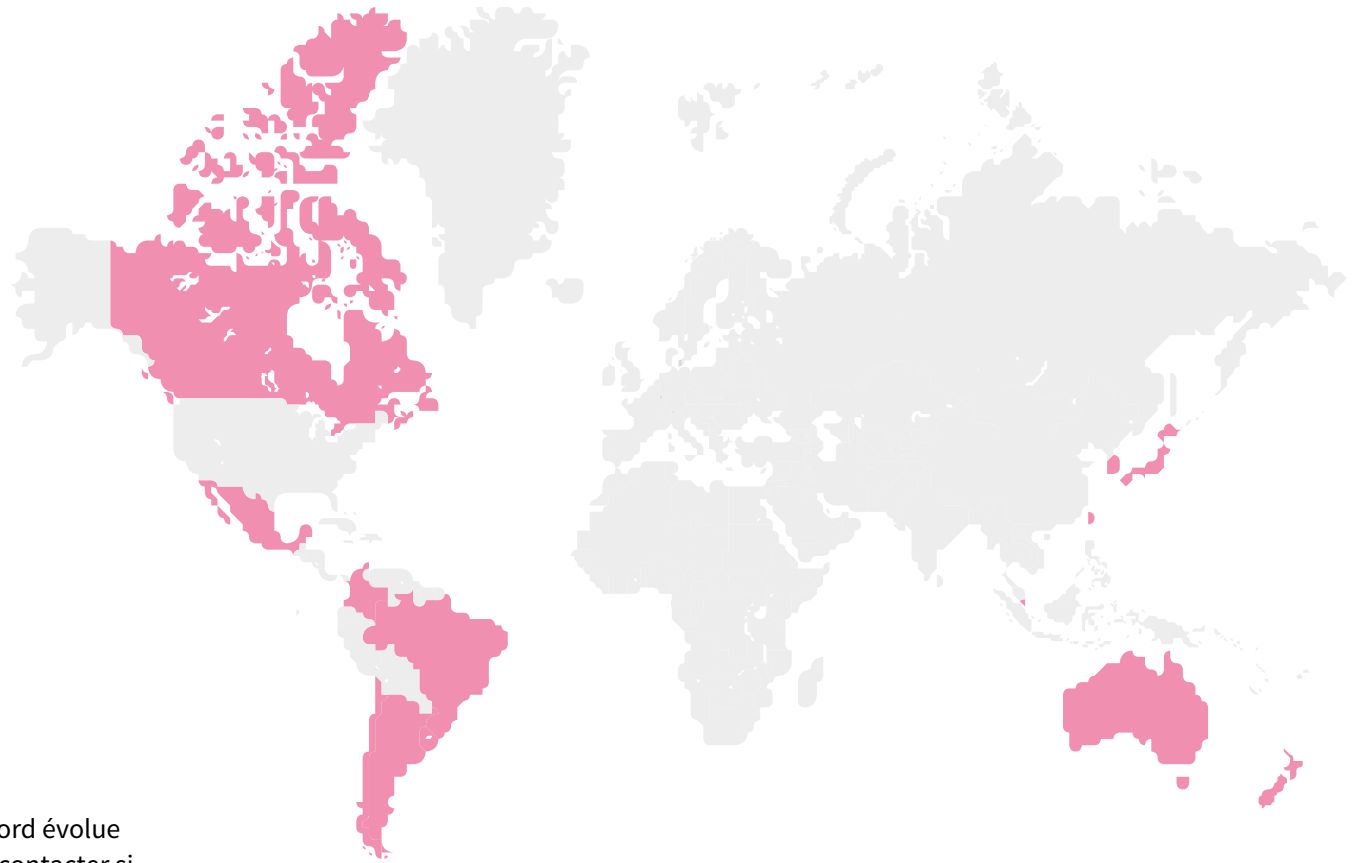


Les Emirats Arabes Unis, les Etats-Unis, la France, la Russie et la Suisse ainsi que les pays sous sanctions internationales ne sont pas couverts par ce contrat.

POUR LES PVTISTES

Expat Duo Jeunes vous couvre si vous vous expatriez dans l'un des pays de la liste ci-dessous :

Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée du Sud, Hong-Kong, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taiwan, Uruguay.



La liste des pays signataires de l'accord évolue constamment, n'hésitez pas à nous contacter si votre pays n'y figure pas encore.

VOS OUTILS

Les démarches de santé peuvent se révéler complexes lorsque l'on vit à l'étranger, aussi nous mettons à votre disposition des outils pratiques, simples d'utilisation et fonctionnels pour vous faciliter la gestion de votre santé au quotidien.

Application myHenner

Toutes les informations sur votre contrat de santé Henner sont réunies en un seul endroit : votre application myHenner.

Gérez facilement votre contrat :

- **Suivez vos déclarations** de remboursement et votre statut
- **Envoyez vos demandes de remboursement par e-claiming** en prenant une simple photo avec votre téléphone
- **Contactez rapidement votre service client** avec la messagerie de l'application
- **Accédez à votre carte d'assuré dématérialisée**
- **Localisez les prestataires de santé** du réseau médical Henner

Espace personnel en ligne

- **Accédez au réseau de soins** et recherchez un professionnel de santé appartenant au réseau Henner
- **Consultez vos décomptes** de remboursements par e-mail. Vous pourrez visualiser les derniers décomptes ayant été traités pour vous ou votre famille
- **Gérez vos demandes de remboursement**
- **Consultez et téléchargez** la documentation relative à votre contrat : le détail des garanties, les conditions générales, les demandes d'entente préalable et de remboursement

Votre carte d'assuré Henner

Elle vous sera envoyée par courrier et vous pouvez également la télécharger via l'application myHenner. Chaque membre de votre famille recevra sa carte.

- Elle vous permet d'**attester de votre qualité d'assuré** auprès de vos prestataires de santé ;
- Elle vous donne toutes les informations nécessaires pour **contacter les services Henner** et pour vous identifier auprès d'eux.

E-claiming

Pour faciliter la gestion de vos frais de santé au quotidien, il vous est désormais possible d'utiliser l'e-claiming. Les avantages ?

- **Gain de temps** : votre demande est reçue immédiatement par votre service client quel que soit leur pays de provenance ;
- **Simplicité** : finis les frais postaux pour vos demandes de remboursement ;
- **Sécurité** : le risque de perte des courriers réduit au minimum ;
- **Suivi performant** : vous visualisez vos remboursements sur votre appli ou votre espace personnel.

Smart notice : c'est quoi l'e-claiming ?

L'e-claiming, c'est soumettre votre demande de remboursement directement en ligne sur votre appli myHenner ou sur votre espace personnel PC. Il vous assure un traitement optimal et rapide de vos dossiers.

LES SERVICES HENNER

Nous mettons un point d'honneur à être à votre écoute et à vous accompagner à chaque instant. C'est pour cette raison que nous mettons à votre disposition un ensemble de services complets.



La proximité de nos équipes

Votre équipe dédiée vous répond et vous accompagne 24h/24, 7j/7.
Votre équipe de gestion est choisie en fonction de votre fuseau horaire.



Une prise en charge simple

Vos dépenses de santé sont remboursées en 72 heures. Pas d'avance de frais à faire en cas d'hospitalisation, l'établissement hospitalier facture directement Henner. Demande de remboursement en ligne via vos espaces clients.



La diversité

Nos équipes sont multilingues et le Groupe compte plus de 63 nationalités.
Nous pouvons effectuer les remboursements dans 147 devises.



Un réseau de santé étendu

Accédez à près de 1,8 millions de professionnels de santé du réseau international de santé Henner. Nous sommes en partenariat avec plus de 185 pays du monde.



Expérience géniale ! J'ai eu une question une fois et c'était hyper fluide. C'est rapide, efficace aussi bien par e-mail que par téléphone. A Singapour, les équipes Henner sont super efficaces : jusqu'à 22h on a des réponses, c'est super bien ici. ”

Léa, 29 ans, expatriée française, Singapour

Henner vous conseille !

sante.international.individuels@henner.com

+33 (0)3 28 76 37 38



Avec myHenner ,
mettez votre santé dans votre poche !



henner.com

*Here to care : Répondre présent à chaque moment

Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com

Document commercial à caractère non contractuel. Toutes les informations mentionnées dans ce document à caractère commercial sont communiquées à titre purement indicatif, sont susceptibles de modifications et n'ont pas valeur contractuelle. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat.

H8764 - 01/2024 - Credit: © GettyImages



La Garantie Médicale et Chirurgicale - Association régie par la loi du - 1er juillet 1901 - 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine - France



SwissLife Prévoyance et Santé - Siège social : 7 rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret - SA au capital de 150 000 000 € - Entreprise régie par le code des assurances 322 215 021 RCS Nanterre



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

CFE - Caisse des Français de l'Étranger
- 160, rue des Meuniers - BP 100 - 77950
Rubelles - FRANCE - Tel. : 01 64 71
70 12 - Fax. : 01 60 68 95 74 - E-mail :
developpement@cfe.fr - www.cfe.fr



IMA ASSURANCES - S.A.
française d'assurance au
capital de 122 000 000 euros -
481.511.632 RCS Niort - Siège
social : 118 avenue de Paris -
79000 Niort



Expatriés Jeunes

TABLEAU
DES GARANTIES
SANTÉ



Étudiants
et PVTistes français

VOS GARANTIES EXPAT DUO JEUNES

Bénéficiez des services du guichet unique CFE / Henner - GMC :

Un seul bulletin d'adhésion,

Un seul interlocuteur pour vos remboursements,

Un seul virement global de vos remboursements versés sur le compte de votre choix en France ou à l'étranger.

PLAFOND ANNUEL	150 000 € par an
H HOSPITALISATION (suite à un accident ou une maladie inopinée)	
Hospitalisation médicale ou chirurgicale de plus de 24h	100 % des frais réels
Transport ambulance (sur prescription)	
Prise en charge directe des frais en cas d'hospitalisation de plus de 24h	Sur appel au centre de gestion 24h/24 7j/7
Suite à une hospitalisation couverte	
Soins infirmiers	100% des frais réels dans la limite de 10 séances par an
Kinésithérapie	
Analyse - Radiologie	
U MÉDECINE AMBULATOIRE	
Consultation d'un généraliste et/ou d'un spécialiste	90 €/consultation dans la limite de 10 consultations par an
Analyses - Radiologie	200 € par an
Pharmacie sur prescription	200 € par an

VOS GARANTIES EXPAT DUO JEUNES

MATERNITÉ

Suivi de grossesse et accouchement	Limité au remboursement de la CFE
------------------------------------	-----------------------------------

DENTAIRE

Obturation	300 € par an
------------	--------------

Prothèses dentaires	Limité au remboursement de la CFE
---------------------	-----------------------------------

OPTIQUE

Optique	Limité au remboursement de la CFE
---------	-----------------------------------

APPAREILLAGE

Prothèses médicales (demande d'entente préalable)	Limité au remboursement de la CFE
---------------------------------------------------	-----------------------------------

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €
Dommages corporels	5 000 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	800 000 € par sinistre
Dommages matériels aux biens confiés et immatériels consécutifs	350 000 € par sinistre (franchise de 10 % min 150 € - max 1 000 €)
Dépense pénale et recours suite à un accident	30 000 € par sinistre

VOS GARANTIES EXPAT DUO JEUNES

ASSISTANCE 7j/7 24h/24 (SUR APPEL)

Transport médical	Oui
Envoi d'un médecin	Oui
Rapatriement sanitaire	Oui
Rapatriement du corps en cas de décès	Oui
Frais de cercueil	Qualité standard conforme à la législation
Transport du corps de l'aéroport jusqu'au lieu d'inhumation	Oui
Prolongation de séjour pour raison médicale	Jusqu'à 150 € par jour pendant 7 jours
Assistance en cas de perte ou de vol de papier ou de moyens de paiement	Oui
Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement	Dans la limite de 3 000 €
Avance des frais de justice	Jusqu'à 15 000 €
Avance de caution pénale à l'étranger	Jusqu'à 15 000 €
Assistance linguistique	Oui
Renseignements voyage	Oui

PRÉVOYANCE

Décès accidentel	20 000 €
Perte totale et irréversible d'autonomie suite à un accident	

Soins en France, USA et Suisse : limité au remboursement CFE.

La part CFE est incluse dans les plafonds précisés ci-dessus.



Avec myHenner ,
mettez votre santé dans votre poche !



[henner.com](https://www.henner.com)

*Here to care : Répondre présent à chaque moment

Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com

Document commercial à caractère non contractuel. Toutes les informations mentionnées dans ce document à caractère commercial sont communiquées à titre purement indicatif, sont susceptibles de modifications et n'ont pas valeur contractuelle. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat.

H8764 - 06/2023 - Credit: © GettyImages